

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 411

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 411 décrétant des travaux de réaménagement du centre multifonction et du réalignement de la rue Daoust, ainsi qu'un emprunt de 1 800 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

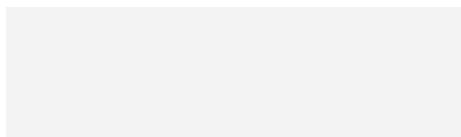
Adoption par le conseil : 23 novembre 2021

Approbation par les personnes habiles à voter : 2 au 17 décembre 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 14 février 2022, à l'exclusion toutefois de l'article 10 du règlement

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 février 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe